



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

patrimoine : fonctionnement

Question écrite n° 65728

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle sur la politique dite de « verdissement de l'administration ». Ainsi, à l'image de ce qui a été fait dans certaines administrations comme le conseil régional du Nord lors de la précédente mandature, ou le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement depuis 1997, un certain nombre d'administrations intègrent dans leur gestion, des préoccupations environnementales et solidaires. Cette réforme de la gestion administrative peut être intégrée dans des domaines aussi variés que le bâti ou le non-bâti, la commande publique, la gestion des flux, etc. Au regard de la préoccupation de développement durable qui semble être aujourd'hui unanimement partagée, il lui demande de lui faire un bilan détaillé des mesures qui ont été mises en place et de celles qu'il serait possible de mettre en oeuvre de façon urgente.

Texte de la réponse

Dans la réforme de la gestion administrative, l'intégration des préoccupations environnementales et solidaires relève d'une politique volontariste du ministère de la culture et de la communication. Celle-ci se manifeste dans le domaine de la commande publique comme dans la gestion du bâti et du non-bâti. 1. - La commande publique, qu'elle soit gérée au niveau national du Fonds national d'art contemporain ou au niveau déconcentré des directions régionales des affaires culturelles, intègre les préoccupations solidaires et environnementales. Au plan national, une commande photographique lancée en 1998 pour la commémoration de l'an 2000 sur le thème de la jeunesse a permis à quarante artistes, dont les oeuvres entrèrent au Fonds national d'art contemporain, de photographier les enfants et les adolescents des quartiers difficiles, les jeunes délinquants, les jeunes militaires, les jeunes et la religion (musulmans, catholiques, etc.) En région également, la commande publique permet de pénétrer des lieux où l'art contemporain n'est pas présent, en menant des actions avec des quartiers difficiles et avec des populations défavorisées. Quelques exemples, parmi d'autres, illustrent cette démarche. Ainsi les constructions du tramway de Nantes et du métro de Montpellier ont permis à des artistes de décorer et de réaliser des stations dans des zones défavorisées traversées par ces moyens de transport. Les artistes, tout en gardant présente leur spécificité, ont apporté un type de réponses qui tiennent compte de l'environnement urbain. De même, l'artiste Patrice Carré a réalisé en 1996-1997 à Beauvais un café-musique dans un quartier difficile, le quartier Argentine : il s'agit d'un lieu réalisé en collaboration avec une population en difficulté pour un équipement qui leur était destiné. Autre exemple, la plasticienne Françoise Vergier a réalisé en 2000 une étude préparatoire sur le thème de la Marquise de Sévigné destinée à se concrétiser dans le jardin de la marquise à Grignan. Enfin, Didier Courbaut à Annecy travaille en concertation avec la population afin de requalifier une place de la ville. 2. - Dans le domaine de la gestion du bâti et du non-bâti, les préoccupations environnementales et solidaires sont au coeur de la politique du ministère de la culture et de la communication. Cette politique se manifeste au niveau des institutions comme des actions. Le ministère de la culture et de la communication a été ainsi invité à participer au comité interministériel chargé de conduire la démarche d'intégration des préoccupations environnementales dans les activités internes des collectivités publiques. En outre, le ministère de la culture et de la communication a fait ajouter, dans un projet de circulaire relative à l'organisation au niveau

régional du pilotage de cette démarche, de prendre en compte, au titre des membres permanents des instances régionales, les directeurs régionaux des affaires culturelles. La formation continue des architectes, maîtres d'oeuvres, des experts conseils et des maîtres d'ouvrage intègre dorénavant les préoccupations du développement durable, dans l'objectif d'améliorer la qualité environnementale des constitutions publiques. L'intérêt du ministère de la culture et de la communication pour ces questions se manifeste par son adhésion à l'association haute qualité environnementale, qui cherche à améliorer le cadre de vie bâti. La construction de l'école d'architecture de Nantes, en cours, est un bon exemple d'une telle intégration. Le ministère de la culture et de la communication projette de signer une première convention pluriannuelle avec l'AFNOR pour les années 2001-2003, qui prévoit la participation de professionnels de l'architecture et du patrimoine dans les instances de normalisation dans les domaines de la construction, afin que soient prises en compte les considérations environnementales. Les normes concernant la qualité environnementale des matériaux, les problèmes de sécurité et les modes architecturaux de construction seront les premières concernées. Enfin, le ministère de la culture et de la communication soutient les projets des collectivités territoriales dans les agendas 21, qui sont l'application des résolutions prises à la conférence de Rio de Janeiro pour la prise en compte de la qualité architecturale et environnementale.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65728

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : patrimoine

Ministère attributaire : patrimoine

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 septembre 2001, page 5137

Réponse publiée le : 3 décembre 2001, page 6955